

CS

“Pilotage de Machines Agricoles et Travaux Mécanisés à Haute Technicité”

Certificat de Spécialisation

*Diplôme de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire et inscrit au Répertoire National des Certifications professionnelles
FICHE RNCP N° 38073- Date d'échéance d'enregistrement : le 01-01-2029*

LA FORMATION ET SES OBJECTIFS

Le CS PMATMHT vise à former des spécialistes dans l'utilisation et la gestion des équipements agricoles modernes.

La formation en présentiel alterne cours pratiques et expériences en entreprise.

À l'issue de la formation, vous aurez développé des compétences avancées en maîtrisant :

- Les équipements agricoles
- La maintenance
- Les technologies intégrées
- L'agriculture de précision

Le CS PMATMHT met également l'accent sur la sécurité et la réglementation agricole.

Cette formation offre des fondations solides à ceux qui désirent contribuer de manière significative à l'avenir de l'agriculture.

DEBOUCHÉS / PASSERELLES

Les personnes titulaires d'un Certificat de Spécialisation en Pilotage de Machines Agricoles et Travaux Mécanisés à Haute Technicité sont souvent embauchées en tant que techniciens spécialisés dans l'utilisation et la maintenance des équipements agricoles modernes.

Ils exercent leur activité dans :

- des exploitations agricoles
- des coopératives
- des entreprises de services agricoles...

Mais vous pouvez aussi choisir de poursuivre les études et vous diriger vers un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) en Agroéquipements .

*Il n'y a pas de dispense (ou d'allégement de formation) pour le titulaire du CS PMATMHT qui souhaiterait se diriger vers une certification de niveau supérieur.

PUBLIC CONCERNÉ

1. L'APPRENTISSAGE

- Jeunes âgés d'au moins 18 ans et au plus, 29 ans révolus au début de l'apprentissage
- Aucune limitation d'âge pour les travailleurs en situation de handicap (RQTH)
- Toutefois, il existe aussi d'autres situations de dérogation à l'âge requis. Nous contacter pour plus d'informations

2. LA VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

- Salariés ou demandeurs d'emploi désireux de valider leur(s) expérience(s) professionnelle(s)

21 rue du Lieutenant Caron - 80100 ABBEVILLE

Entrée du CFPPA par la rue du Scardon
(rue perpendiculaire à la rue du lieutenant Caron)

✉ cfppa.abbeville@educagri.fr 🌐 www.lycee-baie-de-somme.fr

Interlocutrice : Mme Blandine DECOENE, Référente de la formation

✉ blandine.decoene@educagri.fr

CONTACTEZ - NOUS

📞 03 22 20 77 65



**Pour plus d'information sur la certification,
consultez le site internet de France Compétences.*

Code NSF : • 210r : Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode : • 21011 : Machinisme agricole

CS Pilotage de Machines Agricoles et Travaux Mécanisés à Haute Technicité

Résultats 2025 du CS PMATMHT

 88 % Réussite au diplôme

 100 % Insertion à 3 mois

 87,7 % de stagiaires satisfaits



DURÉE DE FORMATION

DATE D'ENTRÉE :

- SEPTEMBRE/OCTOBRE

(Entrée possible en cours de formation)

DURÉE :

- Apprentissage : 1 an
420 heures en centre



PRÉ REQUIS

Les candidats doivent être titulaire d'un diplôme de niveau 4 :

- Bac professionnel en "agroéquipement" ou "conduite et gestion de l'entreprise agricole" (BAC PRO AE ou BAC PRO C.G.E.A)
- Brevet Professionnel en "Conducteur de Machines Agricoles" ou "Responsable d'Entreprise Agricole" (BP CMA ou BP REA)
- BTS Agricole en "Génie Des Equipements Agricoles" (BTSA GDEA)
- BTS Agricole "Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise" (BTSA ACSE)

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION

- Avoir passé des tests de positionnement
- Et un entretien de motivation

CONTENU DE LA FORMATION

RNCP38073BC01

UC 1 : Préparer les conditions d'intervention technique sur une parcelle

RNCP38073BC02 :

UC 2 : Optimiser les paramétrages et les réglages des machines et des équipements

RNCP38073BC03 :

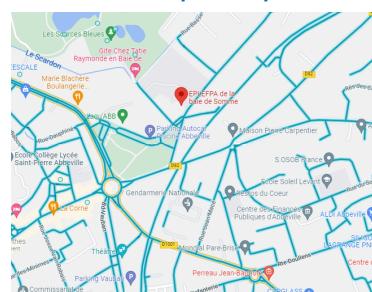
UC 3 : Réaliser des travaux agricoles de haute technicité agronomique et technologique

MODALITÉS D'EVALUATION

Le CS PMATMHT est organisé et délivré en unités capitalisables (UC)

- Les UC (ou bloc de compétences) sont évaluées en situations professionnelles
- Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres
- L'acquisition de toutes les UC est nécessaire pour obtenir le diplôme

** Les UC non obtenues peuvent être repassées pendant 5 ans*



ACCES ABBEVILLE PAR :

- Autoroute A16 et A28
- Gare SNCF : Ligne Paris-Calais
- Bus scolaires



Visitez le site internet de l'établissement !

DURÉE DE FORMATION

DATE D'ENTRÉE :

- SEPTEMBRE/OCTOBRE

(Entrée possible en cours de formation)

DURÉE :

- Apprentissage : 1 an
420 heures en centre

FINANCEMENT

APPRENTISSAGE :

- Entreprises privées : L'OPCO dont dépend l'entreprise finance la formation

RÉMUNÉRATION

APPRENTISSAGE :

- Rémunération déterminée en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage évolue en fonction de l'âge, de l'ancienneté de l'apprenti dans l'entreprise et/ou de sa qualification

LES POINTS FORTS DU CENTRE

- Terrains d'applications pédagogiques
- Atelier fer et machinisme
- Centre de ressources
- Centre de documentation et d'information
- Restauration : cantine du lycée et salle à disposition pour les stagiaires de la formation continue
- Locaux adaptés aux personnes en situation de handicap et accompagnement individualisé avec notre référente

Résultats 2025 du CFPPA
Toutes formations pour 153 candidats

 100 % Présentés à l'examen
 90 % Réussite à l'examen
 67,22 % Insertion à 6 mois
 10,9 % Rupture/abandon en cours de formation
 79,24 % de Satisfaction



"AdAPTER ses connaissances
au rythme de l'évolution des machines ! "